

GOURGAS rappelle 100% Pur jus de Grenade



- Noms des modèles ou références concernés : **Tous les jus de grenades ayant été fabriqués par EARL GOURGAS/Victoria Gourgas.**
- Marque : **GOURGAS**
- Lot **Tous les lots**
- Conditionnements : **Tous les conditionnements sont concernés.**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Veillez vous référer à la liste ci-jointe (liste susceptible de ne pas être exhaustive).**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Manquements aux règles d'hygiène et d'entretien des locaux et équipements, des locaux de production non conformes aux exigences réglementaires ainsi qu'une absence de maîtrise du process de fabrication.**
- Risques encourus par le consommateur : **Autre risque**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Fabrication des produits au sein de la commune Gallargues le Montueux (Gard)**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre